



# La migration dans l'état des enjeux sécuritaire et militaire

**Damien Simonneau**

DANS **MIGRATIONS SOCIÉTÉ** 2024/2 (N° 196), PAGES 25 À 42

ÉDITIONS **CENTRE D'INFORMATION ET D'ÉTUDES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0995-7367

DOI 10.3917/migra.196.0027

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2024-2-page-25.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

**Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Internationales.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# La migration dans l'état des enjeux sécuritaire et militaire

Damien Simonneau \*

## RÉSUMÉ

*Au cours des dernières décennies, le contrôle migratoire a été érigé en impératif par de nombreux États. Le contrôle des frontières s'est institutionnalisé, relevant aujourd'hui d'un prêt-à-penser : il est considéré comme un facteur de sécurité par les uns, et critiqué car jugé inefficace et attentatoire aux droits par les autres. Aux frontières européennes en particulier, la question migratoire est de plus en plus assimilée à une situation de guerre et de protection du territoire afin de légitimer des dispositifs militaires. Depuis longtemps, les sciences sociales se sont emparées de l'amalgame qui est fait sur le plan politique entre migration, sécurité et guerre. Cette contribution aborde le contrôle migratoire sous l'angle du militarisme, ici entendu comme la tendance à réduire les questions sociale et politique à une dimension militaire. Une telle analyse paraît fructueuse pour penser la dépolitisation de plus en plus marquée, l'érosion des normes de protection internationale et la déshumanisation croissante des enjeux migratoires.*

**MOTS-CLÉS :** Contrôle des frontières, Frontex, guerre, sécurité, Union européenne

Ces dernières années, aux frontières européennes la question migratoire s'apparente à une situation de guerre. De la Biélorussie à la Turquie, en passant par la Libye et le Maroc, des régimes politiques instrumentalisent les migrations à des fins belliqueuses. En réponse, l'Union européenne (UE) et ses États membres adoptent une rhétorique guerrière pour renforcer la gestion sécuritaire des frontières et l'externalisation du contrôle migratoire, au détriment de la protection internationale des personnes.

Ainsi, cet amalgame entre migration et guerre a pris des proportions inquiétantes à l'été 2021 quand les autorités biélorusses ont organisé le déplacement de plusieurs milliers de personnes depuis le Moyen-Orient vers la Pologne, avec l'intention explicite de déstabiliser l'UE. La compagnie aérienne biélorusse Belavia a ainsi ouvert des voies aériennes depuis l'Irak, la Syrie, le Liban et la Turquie, organisant le transfert légal de 15 000 personnes vers Minsk, la capitale. Le gouvernement biélorusse a ensuite acheminé ces personnes vers sa frontière avec la Pologne, puis les a incitées à franchir la frontière sans autorisation, déclenchant une crise humanitaire et géopolitique à l'échelle européenne. Les formules n'ont pas manqué pour tenter de qualifier cet événement, toutes

---

\* Maître de conférences en science politique à l'INALCO, chercheur au CESSMA, affilié à l'Institut convergences migrations.

s'accordant pour le considérer, dans un vocabulaire particulièrement guerrier, comme une « attaque » contre le territoire européen. En réaction, la Pologne a renforcé sa frontière en y déployant 15 000 soldats, en érigeant une clôture de barbelés sur 200 kilomètres et en déclarant l'état d'urgence. L'accès à la zone frontalière y a été interdit aux journalistes et aux personnels des ONG, tandis que des centaines de personnes étaient livrées à elles-mêmes au cœur de la forêt de Bialowieza. Certains migrants ont tenté de forcer les barrières frontalières, acculés entre, d'un côté, les gaz lacrymogènes et les refoulements de la police et de l'armée polonaises, et de l'autre, les tirs en l'air des Biélorusses<sup>1</sup>. Le Conseil de sécurité de l'ONU a dénoncé, le 11 novembre 2021, une « *instrumentalisation orchestrée d'êtres humains* » par Minsk afin de « *déstabiliser la frontière extérieure de l'Union européenne* ». Dans un contexte de tension grandissante avec le voisin russe, l'OTAN et l'UE ont annoncé le renforcement de leur coopération pour se défendre contre de telles « *menaces hybrides* ». En France, Clément Beaune, secrétaire d'État aux Affaires européennes, a estimé que plus qu'une « *crise migratoire* », il s'agissait d'une véritable « *attaque migratoire* » menée par le président biélorusse, Alexandre Loukachenko<sup>2</sup>.

Ce procédé cynique d'utilisation de la migration comme outil de pression diplomatique et de déstabilisation politique a depuis été réutilisé à une plus petite échelle à la frontière russo-finlandaise<sup>3</sup>. Là aussi, la rhétorique prend clairement des allures militaires. En octobre 2022, la Finlande a décidé d'ériger des clôtures grillagées sur des pans de cette frontière afin de lutter contre la migration non autorisée et de contrôler la mobilité des Russes. En effet, l'invasion russe de l'Ukraine a ravivé en Finlande la mémoire traumatisante de la « *guerre d'hiver* » de 1939-1940 lorsque l'armée soviétique avait envahi le pays. La Finlande accuse la Russie d'orienter des migrants en direction de son territoire pour lui faire payer son rapprochement militaire avec les États-Unis.

1. SLAVICEK, Marie, "Crise des migrants : que se passe-t-il à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie ?", *Le Monde*, le 10 novembre 2021, [https://www.lemonde.fr/international/article/2021/11/10/pologne-bielorussie-quelle-est-cette-crise-migratoire-a-la-frontiere\\_6101634\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/11/10/pologne-bielorussie-quelle-est-cette-crise-migratoire-a-la-frontiere_6101634_3210.html). Voir aussi le film d'Agneszka Holland à ce sujet : HOLLAND, Agneszka, *Green Borders*, 2023, 152 minutes.
2. Entretien de Clément Beaune, secrétaire d'État aux Affaires européennes, accordé à BFM TV le 11 novembre 2021, sur la tension migratoire à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie, la relance économique européenne et l'Europe de la défense, <https://www.vie-publique.fr/discours/282456-clement-beaune-11112021-union-europeenne-tension-migratoire-peche>.
3. LATRIGUE, Aurore, "Finlande-Russie: six mois après, les Finlandais se sont habitués à voir la frontière fermée pour un bon moment", *Radio France Internationale*, le 29 mai 2024, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20240528-finlande-russie-six-mois-apr%C3%A8s-les-finlandais-se-sont-habitu%C3%A9s-%C3%A0-voir-la-fronti%C3%A8re-ferm%C3%A9e-pour-un-bon-moment>.

L'instrumentalisation de la migration et le recours à des termes guerriers ne sont pas propres aux relations qu'entretiennent les États membres de l'UE avec la Russie ou la Biélorussie. Recep Tayyip Erdogan, président de la république de Turquie, a également exploité à son profit l'exil forcé de plusieurs centaines de milliers de Syriens en 2015. En 2016, il a signé un accord avec l'UE en contrepartie de six milliards d'euros afin d'exercer des contrôles plus stricts à ses frontières pour juguler l'immigration non autorisée et accueillir les migrants partis de Turquie et arrêtés en Grèce. Il réitéra cette pression à de multiples reprises, notamment en mars 2020, en levant ponctuellement les contrôles sur les routes qui mènent vers la Grèce et en refusant d'accepter les migrants arrêtés dans les eaux grecques. En utilisant une rhétorique guerrière, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, répliqua que la Grèce était le « *le bouclier de l'Europe* ».

Dans des contextes géopolitiques moins tendus, d'autres frontières de l'UE se singularisent également par leur militarisation pour faire face à des migrations non autorisées. C'est le cas de la militarisation progressive depuis 2015 de la vallée de la Roya<sup>4</sup>, à la frontière franco-italienne, où des milliers de migrants tentent de traverser les Alpes. La vallée a été dotée d'une douzaine de points de contrôles sur les routes et dans les gares et a vu un accroissement de la présence policière, le déploiement de militaires et l'usage de drones équipés de caméras optiques et thermiques (ciblant à la fois les habitants, les migrants, mais aussi les citoyens solidaires de ces derniers).

L'utilisation d'une rhétorique guerrière pour évoquer la question migratoire interroge les sciences sociales et les études migratoires à plus d'un titre. Cette démarche questionne tout d'abord la portée de la surenchère sécuritaire autour de l'immigration observée au cours de ces dernières décennies dans un entremêlement de mesures répressives, de blindage généralisé des frontières et de rapports de force géopolitiques conflictuels. Ensuite, cela convoque l'historicité d'un tel amalgame, autrement dit : est-ce un phénomène si nouveau au regard des instrumentalisation passées des populations migrantes, quand on pense, par exemple, aux populations juives rescapées de l'Holocauste à travers l'Europe post-guerre ? Enfin, cela alerte sur les conséquences humanitaires, juridiques et économiques de cet amalgame entre migration et guerre. Dans ces conditions, la question se pose : comment faire valoir des normes de protection et de sauvetage des individus aujourd'hui ? D'un point de vue analytique, aborder les migrations sous l'angle de la sécurité et de la guerre interpelle, car cela revient à réduire le phéno-

4. GILIBERTI, Luca, "La militarisation de la frontière franco-italienne et le réseau de solidarité avec les migrant·e·s dans la Vallée de la Roya", *Mouvements*, n° 93, 2018, pp. 149-155.

mène à cette dimension guerrière en faisant abstraction des autres phénomènes qui s’y déroulent : circulations, échanges, transnationalisation et intégration. En d’autres termes, en quoi notre compréhension des phénomènes migratoires est-elle obscurcie lorsqu’on se focalise sur le contrôle des frontières et la guerre ?

La migration semble bien prise dans l’état des problématiques sécuritaire et militaire. Elle ne s’y réduit toutefois pas. Les travaux en sciences sociales, et en particulier ceux émanant des études migratoires, se sont depuis longtemps emparés de ce phénomène contemporain, démontrant que considérer la migration comme un enjeu de sécurité représente une source de légitimation pour militariser davantage les frontières et brouiller les dimensions juridique, sécuritaire, humanitaire et économique du phénomène<sup>5</sup>. La recherche a donc dû questionner ses méthodes d’enquête, son rapport à la notion de sécurité et sa distance épistémologique face aux discours et pratiques de sécurité étudiés. Dans un premier temps, nous reviendrons sur ces considérations scientifiques désormais bien balisées. Aborder la migration sous l’angle de la guerre pose d’autres défis analytiques. Elle invoque notamment la militarisation de nos sociétés pour comprendre dans quels récits guerriers, pratiques, territorialisation, le phénomène migratoire est situé. C’est ce que nous envisagerons dans un deuxième temps avant de conclure que l’étude des conséquences d’un tel amalgame alerte sur la déshumanisation et la létalité du contrôle migratoire, sur le rôle des institutions policières et militaires et, plus largement, sur l’érosion des normes de protection internationale.

## La migration « sécurisée »<sup>6</sup>

Au cours des dernières décennies, le contrôle migratoire est devenu une priorité pour de nombreux États, tant dans les pays de départ, d’arrivée que de transit. La logique et le lexique du contrôle s’infiltrèrent donc dans les arènes diplomatiques multilatérales, dans les politiques économiques et de développement à destination des pays du Sud, tout en permettant la progression électorale de nombreux partis politiques au Nord. Il importe de comprendre en quoi les multiples interprétations

5. L’Institut convergences migrations (IC-Migrations) a contribué à ces analyses à travers projets et des groupes de travail dédiés. Citons notamment les projets DECOMI – Délégation du contrôle migratoire et ARMI – Arsenalisation des migrations, ainsi que les groupes de travail Criminalisation des migrations et Sécurité et migrations. Voir le site de l’IC-Migrations pour le détail des travaux menés.

6. Nous employons ici un adjectif dérivé du mot “sécuritisation” qui correspond à la traduction française du terme anglais “securitization”. Ce terme désigne l’acte de langage par lequel un problème politique est identifié et traité comme enjeu sécuritaire. Voir : BALZACQ, Thierry, “Théories de la sécuritisation, 1989-2018”, *Études internationales*, vol. 49, n° 1, hiver 2018, pp. 7-24

politiques des mouvements migratoires sous forme de menaces et de dangers sédimentent ceux-ci en enjeux politiques structurant les sociétés et les relations diplomatiques. De manière pluridisciplinaire, les sciences sociales se sont emparées depuis une trentaine d'années du traitement sécuritaire des migrations, se spécialisant en de multiples sous-champs qui décortiquent le phénomène<sup>7</sup>, et se confrontant à des enjeux épistémologiques et méthodologiques communs.

Il est possible de résumer en quatre axes thématiques la manière dont la recherche a abordé le traitement sécuritaire de la migration : l'intérêt des acteurs politiques et institutionnels à entretenir dans le discours public le lien entre migration et sécurité ; les pratiques et les technologies de contrôle ; les implications géopolitiques et internationales de la perception sécuritaire de la migration ; et enfin, les effets du contrôle des frontières sur les parcours migratoires individuels.

Si les travaux en sociologie des migrations se sont davantage tournés vers les liens transnationaux entre sociétés de départ et d'arrivée<sup>8</sup>, les manifestations concrètes de l'amalgame entre migration et sécurité ont davantage été abordées par les études critiques de sécurité<sup>9</sup>. Dans les années 1990, en élargissant le concept de sécurité à des enjeux non militaires, les auteurs qui s'inscrivent dans une démarche critique des relations internationales se sont intéressés à la construction d'un nouveau discours relatif à la menace post-Guerre froide émanant de professionnels de la sécurité qui associent la question sécuritaire à celle des migrations<sup>10</sup>. Ils ont étudié le fonctionnement des pratiques de contrôle migratoire comme l'harmonisation des systèmes de visas et l'interopérabilité des bases de données à l'échelle européenne, l'organisation des renvois communs des déboutés du droit d'asile, le contrôle et l'emmurement prononcé des frontières, la généralisation de l'enfermement et de l'encampement ou encore de la biométrie et des algorithmes. Ils ont démontré comment les pratiques de contrôle ont contribué à la légitimation d'acteurs policiers et politiques et à la construction du projet européen<sup>11</sup>. Ces travaux ont aussi souligné les conséquences mortifères et

7. BOURBEAU, Philippe (edited by), *Handbook on Migration and Security*, Cheltenham: Edward Elgar Publishing, 2017, 488 p.

8. Voir : SIMONNEAU, Damien (responsable scientifique), "Vivre le transnational : ancrages et circulations en débat (dossier)", *De facto*, n°28, octobre 2021, pp. 1-56.

9. L'adjonction de l'adjectif "critique" ("Critical" en anglais) désigne le rapport "critique" qu'ont les chercheurs de ce sous-champ d'étude avec leur objet de recherche. SIMONNEAU, Damien, "Regard critique sur le label 'études critiques de sécurité'", *Études internationales*, vol. XLVI, n° 2-3, juin-septembre 2015, pp. 147-166.

10. BIGO, Didier, "Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude?", *Cultures & conflits*, n° 31-32, printemps-été 1998, <https://doi.org/10.4000/conflits.539>.

11. DUEZ, Denis, *L'Union européenne et l'immigration clandestine. De la sécurité intérieure à la construction de la communauté politique*, Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008, 288 p. ; GUIRAUDON, Virginie, "Les effets de l'europanisation des politiques d'immigration et d'asile", *Politique européenne*, 2010, n° 31, pp. 7-32.

traumatisantes de ces dispositifs, ainsi que les formes de solidarité et de résistance face à leur déploiement<sup>12</sup>. Ils sont en outre complémentaires de l'analyse du traitement médiatique et discursif qui présente la migration comme un « *problème public* », une évolution découlant de stratégies politiques que l'on peut comprendre à l'aune des rapports historiques différents qu'entretiennent les sociétés d'accueil avec le phénomène migratoire<sup>13</sup>. En résumé, ces recherches se sont concentrées sur les stratégies de politisation des enjeux migratoires par des cadrages sécuritaires.

L'analyse du rapport entre migration et sécurité s'est également tournée vers ses implications géopolitiques et internationales. La question du contrôle migratoire a été étudiée du point de vue des politiques de délégation du contrôle des frontières à des acteurs non étatiques (ONG humanitaires et entreprises privées)<sup>14</sup> dans la gestion du soin et de l'accueil des migrants par exemple. Elle a aussi suscité des analyses sur la gouvernance globale des migrations<sup>15</sup> et sur la manière dont l'immigration se hisse à l'agenda de nombreuses organisations internationales dans le giron onusien. Elle a souvent été réduite à un « problème » à gérer sans que soient prises en considération les différentes revendications politiques en matière de justice, d'accès au développement économique et aux opportunités de mobilité formulées par certains États et ONG.

De même, un débat structurant porte aujourd'hui sur ce que l'on nomme abusivement « *l'externalisation du contrôle migratoire* ». Il entend conceptualiser les transferts de pratiques, de technologies et de discours<sup>16</sup> depuis les pays d'arrivée vers les pays de départ et de transit. S'inspirant des précédents états-uniens et australiens, l'UE généralise désormais cette politique d'externalisation à son voisinage oriental, méditerranéen et afri-

12. STIERL, Maurice, *Migrant Resistance in Contemporary Europe*, London: Routledge, 2018, 252 p.

13. REA, Andrea (sous la direction de), *Immigration et racisme en Europe*, Bruxelles : Éd. Complexe, 1999, 241 p. ; FAVELL, Adrian, *Immigration, Integration and Mobility: New Agendas in Migration Studies*, Colchester: ECPR Press, 2015, 210 p.; GEDDES, Andrew; SCHOLTEN, Peter, *The Politics of Migration and Immigration in Europe*, Thousand Oaks: Sage, 2016, 288 p.

14. DARLEY, Mathilde, "Le bon, la brute et le migrant ? Le rôle négocié des acteurs religieux dans un dispositif policier d'enfermement des étrangers en Allemagne", *Sociologie du travail*, vol 56, n° 4, octobre-décembre 2014, pp. 472-492 ; INFANTINO, Federica, "La mise en marché de la frontière, un produit d'État : compagnies privées et mise en œuvre de la politique du visa Schengen", *Gouvernement & action publique*, n° 4, 2017, pp. 51-73.

15. GEIGER, Martin; PÉCOUD, Antoine (edited by), *The Politics of International Migration Management*, London : Palgrave Macmillan, 2010, 328 p.

16. COBARRUBIAS, Sebastian; CUTTITTA, Paolo; CASAS-CORTÉS, Maribel; LEMBERG-PEDERSEN, Martin; EL QADIM, Nora; İŞLEYEN, Beste; FINE, Shoshana; GIUSA, Caterina; HELLER, Charles, "Interventions on the Concept of Externalisation in Migration and Border Studies", *Political Geography*, Vol. 105, 2023, <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2023.102911>.

cain, à l'image des récents « *partenariats stratégiques* », qu'elle a noués avec la Tunisie (sans succès, le président ayant refusé les fonds européens en octobre 2023 pour mieux accentuer la pression sur l'UE et l'Italie), l'Égypte (avec plus de succès *via* la fourniture de navires et de 110 millions d'euros pour aider au contrôle des côtes), la Mauritanie (un accord a été signé en mars 2024 pour assurer la coopération entre l'agence européenne de garde-frontières, Frontex, et les garde-frontières du pays et favoriser l'accueil des Maliens). Il ne faut pas y voir qu'un transfert unidirectionnel. Au contraire, les pays récipiendaires disposent d'un pouvoir de négociation et de pression diplomatique<sup>17</sup> en fonction de leurs intérêts et de leur propre rejet de certaines populations migrantes. Inscrire ces accords dans des relations postcoloniales permet aussi de comprendre les réticences de ces pays à assurer le contrôle au nom des Européens, comme nous le rappelle l'abrogation en novembre 2023 par la junte militaire nigérienne de la loi pénalisant le trafic de migrants, emblématique de la coopération du régime précédent au verrouillage des routes migratoires vers le Nord. Ce sous-champ des études sur l'externalisation adopte des postures moins eurocentrées, plus attentives aux héritages coloniaux, tout en rappelant que l'obsession des Européens à vouloir contrôler les migrations dès les pays de départ les place dans une relation de dépendance car ils peuvent subir le chantage de régimes autoritaires, susceptibles d'instrumentaliser les migrations à leur profit et selon leurs conceptions. Ce sous-champ permet aussi de désatialiser le contrôle migratoire, parfois loin des frontières européennes, en de multiples lieux de contrôle dispersés, brouillant ainsi les limites intérieure et extérieure de l'espace européen.

Les recherches sur le traitement sécuritaire des migrations se sont confrontées à trois écueils, à savoir l'invisibilisation des différentes dimensions du phénomène migratoire au fur et à mesure de l'institutionnalisation du contrôle, la vigilance épistémologique vis-à-vis de la notion de « sécurité », et le choix des méthodes d'enquête sur des terrains marqués par le contrôle migratoire.

L'ancrage du contrôle des parcours migratoires et son institutionnalisation dans le temps reposent sur son articulation et sa perméabilité avec d'autres logiques comprises dans le phénomène migratoire. Autrement dit, la logique sécuritaire tend à s'imposer vis-à-vis d'autres logiques propres à la migration : économique, juridique, humanitaire, environnementale ou de développement. La nécessité d'appréhender le lien entre

---

17. ADAMSON, Fiona B.; TSOURAPAS, Gerasimos, "Migration Diplomacy in World Politics", *International Studies Perspectives*, Vol. 20, No. 2, May 2019, pp. 113-128; EL QADIM, Nora, "La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités", *Politique européenne*, n° 31, 2010, pp. 91-118; İŞLEYEN, Beste, "Turkey's Governance of Irregular Migration at European Union Borders: Emerging Geographies of Care and Control", *Environment and Planning D: Society and Space*, Vol. 36, No. 5, 2018, pp. 849-866.

migration et sécurité dans les différents domaines précités a débouché sur l'émergence de sous-champs d'analyse comme la frontière humanitaire, les migrations environnementales ou encore le développement conditionné. En guise d'exemple, l'extension du contrôle migratoire à l'action humanitaire brouille de plus en plus ce qui relève de la protection et de la sécurité. Alors qu'en matière de migrations, la « *raison humanitaire* »<sup>18</sup> s'oppose a priori au discours sécuritaire, l'enjeu sécuritaire portant non pas sur la menace que les migrants représenteraient pour les pays d'accueil, mais sur la sécurité des personnes migrantes elles-mêmes, les pratiques humanitaires comme le sauvetage en mer ou l'accueil dans des camps ne s'opposent plus, mais s'articulent bien au système sécuritaire en place. Le rôle des acteurs humanitaires et associatifs, des ONG ou des citoyens, dans le renforcement du dispositif sécuritaire autour des frontières est alors questionné. Du point de vue des acteurs étatiques ou des organisations internationales, la protection des personnes migrantes est un argument mobilisé afin de légitimer les dispositifs frontaliers, reléguant au second plan la violence du contrôle étatique exercée vis-à-vis des personnes migrantes<sup>19</sup>. On le voit à l'œuvre dans la rhétorique de l'agence Frontex<sup>20</sup>. Celle-ci légitime ses opérations au nom de la « *protection de la vie humaine* », avançant des statistiques sur les sauvetages en mer, et au nom de la « *lutte contre le trafic d'êtres humains* », tout en assumant gérer des populations considérées « *à risque* ». Rappelons que Frontex est sous le coup de plusieurs enquêtes visant à déterminer son rôle dans des refoulements d'embarcations depuis la Grèce<sup>21</sup> et le non-respect par l'agence européenne des droits fondamentaux des personnes en migration que ses agents contrôlent.

Autre exemple, les rapports diplomatiques sont également marqués du sceau de l'impératif de contrôle des migrations extracommunautaires. Cette logique de contrôle s'imisce dans l'octroi de financements destinés à des programmes de développement. La politique européenne d'externalisation des frontières prévoit des clauses de conditionnalité dans tout accord de développement et demande aux pays partenaires une coopération dans le contrôle des migrations transnationales, comme l'illustre « *l'Agenda euro-*

18. FASSIN, Didier, *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Paris : Éd. du Seuil, 2010, 368 p.

19. PALLISTER-WILKINS, Polly, *Humanitarian Borders. Unequal Mobility and Saving Lives*, London: Verso Books, 2022, 224 p.

20. GARELLI, Glenda; TAZZIOLI, Martina, "The Humanitarian War against Migrant Smugglers at Sea", *Antipode*, Vol. 50, No. 3, June 2018, pp. 685-703.

21. STATIUS, Tomas, "Refoulement de migrants en Grèce : l'enquête qui accuse Frontex", *Le Monde*, le 28 juillet 2022, [https://www.lemonde.fr/international/article/2022/07/28/refoulement-de-migrants-en-grece-l-enquete-qui-accuse-frontex\\_6136445\\_3210.html#:~:text=Le%205%20ao%C3%BBt%202020%2C%20%C3%A0,de%20les%20ramener%20%C3%A0%20terre.](https://www.lemonde.fr/international/article/2022/07/28/refoulement-de-migrants-en-grece-l-enquete-qui-accuse-frontex_6136445_3210.html#:~:text=Le%205%20ao%C3%BBt%202020%2C%20%C3%A0,de%20les%20ramener%20%C3%A0%20terre.)

peén en matière de migration » de 2015. Cette stratégie a été avalisée au sommet Europe-Afrique de La Valette en 2016 où un « *Fonds fiduciaire d'urgence pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration et le phénomène des personnes déplacées en Afrique* » de 4,09 milliards d'euros<sup>22</sup> a été créé pour aider les États du Sahel, d'Afrique du Nord et de la Corne de l'Afrique à lutter contre l'immigration clandestine et à renforcer leurs capacités de contrôle. Concrètement, ces États ont pu utiliser les aides au développement pour mettre en œuvre des projets visant à lutter contre les départs et à maintenir sur place les populations concernées. Cette approche néglige l'aide à l'agriculture, les ressorts profonds des conflits fonciers, et plus largement la lutte contre la pauvreté dans des régions en proie à la désertification. Elle s'oppose également au principe de libre circulation des populations de la région, source de revenus économiques, comme cela a été montré dans le cas d'Agadez au Niger.

Le contrôle migratoire s'institutionnalisant et irriguant de nombreux aspects des migrations, le discours sécuritaire se diffuse, nécessitant pour le chercheur de se confronter à la notion de « sécurité ». Celle-ci est mobilisée par les acteurs du contrôle aux frontières, parfois en des termes directement sécuritaires ou euphémisés : on parle alors, par exemple, de « risques/dangers migratoires », de « passeurs », de migrants « irréguliers », voire « illégaux ». Au nom de la « *vigilance épistémologique* »<sup>23</sup>, les études migratoires évitent d'adopter une définition trop essentialiste de la sécurité, prenant ainsi de la distance vis-à-vis des discours et pratiques dominants, ce qui permet notamment de prendre en compte l'existence de violences aux frontières. Elles abordent donc les pratiques et discours en matière de sécurité comme dépendants de choix politiques. Les recherches questionnent ainsi la priorité politique accordée au contrôle migratoire. Sur le plan scientifique, un débat théorique existe sur la manière de se saisir de la dialectique sécurité/insécurité en s'interrogeant par exemple sur ce qui sécurise, pour qui, et au nom de quoi<sup>24</sup>. Certaines recherches réinscrivent le contrôle des frontières dans des situations économiques, dans l'organisation concrète du passage frontalier, dans des contestations locales du contrôle<sup>25</sup> ou dans la description de mécanismes

22. BOYER, Florence, "Sécurité, développement, protection. Le triptyque de l'externalisation des politiques migratoires au Niger", *Hérodote*, n° 172, premier trimestre 2019, pp. 171-191.

23. BOURDIEU, Pierre ; CHAMBOREDON, Jean-Claude ; PASSERON, Jean-Claude, *Le métier de sociologue : préalables épistémologiques*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2006, 360 p.

24. BALDWIN, David A., "The Concept of Security", *Review of International Studies*, Vol. 23, No. 1, January 1997, pp. 5-26.

25. LENDARO, Annalisa, "Investir la rue alors qu'on n'en a pas le droit. L'improbable mobilisation des demandeurs d'asile à Lampedusa (Italie)", *Sociologie et sociétés*, vol. 47, n° 1, printemps 2015, pp. 123-145 ; DELLA PORTA, Donatella ; STEINHILPER, Elias, "Introduction: Solidarities in Motion: Hybridity and Change in Migrant Support Practices", *Critical Sociology*, Vol. 47, No. 2, 2021, pp. 175-185.

et discours sécuritaires qui ne se présentent pas comme tels, comme les retours volontaires par exemple<sup>26</sup>. L'équilibre épistémologique est parfois difficile à maintenir en fonction des ancrages disciplinaires, néanmoins il constitue un défi pour la recherche. Il a des conséquences directes sur le choix des méthodes d'enquête sur des terrains marqués par le contrôle aux frontières. Certains travaux privilégient l'analyse des discours liée aux questions de la sécurisation des frontières et des migrations. Une telle démarche peut ainsi s'appliquer aux arènes médiatiques<sup>27</sup>, aux controverses en ligne, ou encore aux politiques de communication des États et des acteurs non étatiques intervenant dans la gouvernance des migrations. Cette approche par le discours permet de mieux saisir le caractère parfois polysémique de la notion de sécurité, documentant ainsi une forme d'hégémonie idéologique du paradigme sécuritaire. Dans le même temps, elle permet de dessiner les contours des multiples rationalités interagissant tout au long du parcours migratoire. Une autre approche porte sur des pratiques davantage ethnographiques par immersion du chercheur pour décrire les effets du contrôle sur les passages, les trajectoires migratoires, les mécanismes sécuritaires, les marges de manœuvre des acteurs associatifs et des ONG, ainsi que des personnes en migration elles-mêmes.

Dans le cadre d'une démarche critique, ces travaux ont permis de déconstruire l'intérêt politique qui, aux yeux des différents acteurs, justifie l'association entre migration et sécurité. Dès lors, comment aborder le vocabulaire guerrier qui entoure de plus en plus cet amalgame ?

## La migration dans l'ombre de la guerre

Les études stratégiques et de sécurité<sup>28</sup> peuvent permettre d'élaborer des pistes de réflexion pour aborder comment la migration est comprise au sein des enjeux de défense. Elles analysent le rôle des forces armées dans le contrôle des frontières, dans l'élaboration et la diffusion de technologies de contrôle et, plus récemment, dans la construction de récits de guerre. Elles permettent d'interroger des concepts comme la « menace hybride », l'« innovation militaire », le « militarisme », le seuil ou encore la temporalité de la conflictualité. Selon nous, trois réflexions de ce champ scientifique peuvent être utiles pour comprendre l'amalgame entre situation migratoire et situation de guerre.

26. PÉCOUD, Antoine, "Migration Control as Communication? Voluntary Returns, Information Campaigns and the Justification of Contested Migration/Border Governance", *Journal of Borderlands Studies*, Vol. 38, No. 6, 2023, pp. 957-973.

27. BENSON, Rodney, *L'immigration au prisme des médias*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2018, 312 p.

28. DAVID, Charles-Philippe ; SCHMITT, Olivier, *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie* (4<sup>e</sup> édition), Paris : Presses de Sciences Po, 2020, 568 p.

Premièrement, se pose la question des critères permettant de qualifier de guerre les situations de violence observées aux frontières. Si les études quantitatives retiennent le seuil de 1000 décès sur une année en relation directe avec le recours à la force armée pour parler de guerre, les définitions qualitatives retiennent trois critères : l'affrontement physique létal à grande échelle, les revendications politiques des belligérants, la réciprocité dans l'engagement<sup>29</sup>. Ces critères permettent d'exclure les déplacements, même importants, de populations migrantes. Pourtant, les politiques de contrôle migratoire abordent souvent ces situations avec un vocabulaire guerrier, nous l'avons vu. Ce qui semble surtout primer dans les travaux sur les déplacements de migrants, c'est le registre de la « crise », de l'« exception », ou l'« urgence » des situations, un champ lexical qui met en avant l'impréparation ou le manque de réponse cohérente de la part des autorités devant gérer ces mobilités<sup>30</sup>. Le Pacte européen sur la migration et l'asile, adopté en avril 2024 par le Parlement de l'UE<sup>31</sup> pour rationaliser les « crises migratoires », prévoit un mécanisme en cas « d'afflux » de migrants ou d'« instrumentalisation » de ces derniers par un État ou un autre acteur qui faciliterait leur passage. Il souligne que les États sont à même de désigner une situation de « crise » et de procéder à des restrictions en matière d'accueil et d'asile par exemple. L'utilisation de termes guerriers et d'un vocabulaire soulignant l'exceptionnalité d'une situation sont donc propices à toutes les confusions.

Deuxièmement, détricoter l'amalgame entre migration et guerre, c'est prendre en considération la réactivation d'une conception traditionnelle, linéaire et territorialisée des frontières et du monopole de l'usage de la violence physique légitime par la police et les forces armées pour contrôler les mobilités transfrontalières. Cette conception se traduit par la tendance à « faire frontière »<sup>32</sup>, dans le sens de *faire front* face aux menaces extérieures et à l'ennemi. Classiquement, l'armée assure la survie de l'État, la protection territoriale, et se retrouve en première ligne en cas d'affrontement avec l'ennemi. Cette conception classique revient donc à territorialiser les enjeux migratoires, comme on le voit avec la multiplica-

---

29. BARANETS, Élie, "Faut-il changer la définition de la guerre ?", *Raisons politiques*, n° 88, 2022, pp. 5-25.

30. JEANDESBOZ, Julien; PALLISTER-WILKINS, Polly, "Crisis, Routine, Consolidation: The Politics of the Mediterranean Migration Crisis", *Mediterranean Politics*, Vol. 21, No. 2, 2016, pp. 316-320.

31. Annoncé par Ursula von der Leyen comme une priorité dès juillet 2019, le Pacte sur la migration et l'asile a été adopté par le Parlement européen le 10 avril 2024. Il prévoit, entre autres, de traiter une partie des demandes d'asile aux frontières extérieures de l'Union et introduit un mécanisme de solidarité entre États membres en cas d'arrivées massives.

32. DELMOTTE, Florence ; DUEZ, Denis (sous la direction de), *Les frontières et la communauté politique. Faire, défaire et penser les frontières*, Bruxelles : Presses de l'université Saint-Louis, 2016, pp. 17-18.

tion des murs frontaliers<sup>33</sup>. Ceux-ci réactivent la mythologie westphalienne<sup>34</sup> de contrôle des mobilités à la frontière par des dispositifs militaires visibles au sein desquels le rôle des militaires est mis en scène. Contrôler les frontières s'apparente alors à une stratégie militaire de « contrôle de zone », à la lisière de l'action offensive et de l'action défensive, avec des tactiques de surveillance généralisée, des patrouilles, l'interception de personnes considérées comme des « infiltrés » sans autorisation sur le territoire national, et des fortifications militaires plus ou moins technologisées. Associer migration et guerre, c'est donc insister sur cette dimension territoriale du contrôle, comme si le contrôle des mobilités humaines contemporaines ne se jouait pas en réalité selon d'autres modalités comme l'octroi de visas par exemple ou le traçage biométrique des demandes bien avant les départs<sup>35</sup>.

Troisièmement, appréhender les situations contemporaines d'amalgame entre migration et guerre, c'est aussi se confronter au brouillage de la frontière entre guerre et paix<sup>36</sup>. En effet, à de nombreuses frontières aujourd'hui pacifiées où l'immigration est instrumentalisée, les antagonismes guerre/paix ou encore civil/militaire sont parfois flous. En matière d'études stratégiques, la littérature parle de « zone grise » pour évoquer ces situations de non-agression directe où les combattants sont invisibles, des situations qui échappent au droit international et à la charte des Nations unies, en deçà du conflit ouvert mais au-delà de la pacification. Dans cet entre-deux, les belligérants identifiables et la mise en place de dispositifs militaires obéissent à une rationalité guerrière tout en cohabitant avec des formes de régulation stables (comme le droit d'asile ou l'enfermement et le renvoi des migrants) qui persistent, en se situant à l'ombre d'un antagonisme politique plus ou moins virulent. Toutefois, le potentiel de déstabilisation, d'affrontement ouvert et de désorganisation peut survenir notamment en ce qui a trait à la mobilité des individus ou à des modes de conflictualité plus directs (cyber-attaques, sabotages d'infrastructures, sanctions, pressions diplomatiques). C'est un peu ce qu'évoque le déploiement partout en Europe de lieux de gestion des migrations : centres de tri dits « hotspots », « centres de rétention »,

33. SIMONNEAU, Damien, *L'obsession du mur. Politique de militarisation frontalière en Israël et aux États-Unis*, New York : Éd. Peter Lang, 2020, 422 p.

34. Conclue en 1648 entre l'empereur Ferdinand III (Saint-Empire romain germanique), la France, la Suède et leurs alliés respectifs pour mettre fin à la guerre de Trente Ans, les traités de Westphalie consacrent notamment la souveraineté des États sur leurs territoires : l'autorité est exclusive sur son territoire et aucun État ne peut s'immiscer dans les affaires, notamment religieuses, d'un autre État.

35. DAUCHY, Alizée, "Dreaming Biometrics in Niger: The Security Techniques of Migration Control in West Africa", *Security Dialogue*, Vol. 54, No. 3, 2023, pp. 213-230.

36. LINHARDT, Dominique ; MOREAU DE BELLAING, Cédric, "Ni guerre, ni paix. Dislocations de l'ordre politique et décanonnements de la guerre", *Politix*, n° 104, 2013, pp. 7-23.

« zone d'attente », etc. Encadrés par des réglementations européenne et nationales, ces espaces obéissent en partie à des rationalités guerrières<sup>37</sup>, notamment dans leur historicité puisque le modèle du camp pouvait aussi bien servir à interner des ennemis qu'à gérer des étrangers en « situation irrégulière », comme ce fut le cas par exemple du camp de Rivesaltes à la frontière franco-espagnole. Il s'avère alors difficile de faire la part des choses entre ce qui relève de l'état de droit et du dispositif guerrier, entre routine et exception. Plus largement, de nombreuses pratiques et techniques au croisement du civil et du militaire entretiennent le flou sur la manière de qualifier ce qui se joue aux frontières, à l'image de l'usage généralisé du barbelé<sup>38</sup>, d'abord technique pastorale de contrôle des troupeaux devenue le symbole de l'enfermement des individus et du renforcement du contrôle frontalier contemporain. Cette confusion entre domaines civil et militaire est également perceptible dans l'évolution de l'agence européenne Frontex<sup>39</sup>. À l'origine, outil policier destiné à appuyer les États membres, elle développe une autonomie para-militaire, acquérant ses propres drones de surveillance, reproduisant la culture du secret dont témoigne l'opacité de ses procédures. De plus, elle entretient l'idée que les frontières sont exposées au « risque » de voir affluer de larges mouvements migratoires justifiant la nécessité de « défendre » les lignes frontières.

Aborder la question migratoire sous l'angle de l'amalgame entre migration et guerre permet de rendre compte du militarisme qui se développe au sein de nos sociétés, lequel se traduit dans le rapport au fait guerrier : perception des frontières et du territoire, préparation aux situations de conflictualité, figure de l'ennemi, mythes guerriers, rapports civilo-militaires, etc. Cette approche permet de comprendre comment la perception de la migration comme une guerre se banalise. Le militarisme est surtout multi-facettes<sup>40</sup> : au niveau idéologique, il peut se définir comme une idéologie qui glorifie la guerre, les institutions militaires et les valeurs martiales, ou sur le plan comportemental, comme la propension à recourir à la force pour résoudre un différend, ou encore l'augmentation quantitative des productions d'armements et des investissements militaires. Le militarisme peut aussi se comprendre dans son volet institutionnel, notamment sous l'angle des relations civilo-militaires. Enfin, il peut aussi être

37. FISCHER, Nicolas, "Un lieu d'exception ? Retour sur le statut de la rétention administrative dans un contexte démocratique", *Politix*, n° 104, 2013, pp. 181-201.

38. RAZAC, Olivier, *Histoire politique du barbelé*, Paris : Éd. Flammarion, 2009, 240 p.

39. PERKOWSKI, Nina; STIERL, Maurice; BURRIDGE, Andrew, "The Evolution of European border Governance through Crisis: Frontex and the Interplay of Protracted and Acute Crisis Narratives", *Environment and Planning D: Society and Space*, Vol. 41, No. 1, 2023, pp. 110-129.

40. STAVRIANAKIS, Anna; STERN, Maria, "Militarism and Security: Dialogue, Possibilities and Limits", *Security Dialogue*, Vol. 49, No 1-2, 2018, pp. 3-18.

envisagé dans une perspective sociologique comme la préparation d'une société à la guerre tant dans les représentations, les pratiques que les investissements en capacités militaires.

Lorsqu'on dissèque la sécurité frontalière contemporaine ces différentes dimensions sortent de plus en plus renforcées. Les dépenses publiques dédiées au contrôle des frontières augmentent, nourrissant une industrie de la défense et de la sécurité en expansion. Les prérogatives des militaires et des professionnels de la sécurité s'accroissent, ce dont témoigne la montée en puissance d'agences comme Frontex. Les dimensions sociologique, comportementale et idéologique peuvent être reliées pour étudier comment le contrôle des frontières et des mobilités acquiert un degré de banalisation et une résonance dans de nombreuses sociétés.

On peut par exemple se demander quels récits guerriers construits autour du contrôle migratoire sont à l'origine de l'idée de « guerre aux migrants » ou de « bataille frontalière » ? Comment sont-ils forgés médiatiquement, en référence à la culture populaire, à des références historiques ? Dans quels récits sécuritaires plus globaux se situent-ils, à l'instar de la « guerre contre le terrorisme » ou la « guerre contre la drogue » par exemple ? Sur quels exemples de violences frontalières reposent-ils ? En d'autres termes, comment ces références à la guerre sont-elles mises en spectacle<sup>41</sup> ? On peut interroger plus spécifiquement la construction de la figure de l'ennemi aux frontières qui est réactivée à chaque nouvelle « vague » migratoire, figure que Peter Andreas résumait à celle de « l'acteur clandestin transnational »<sup>42</sup> ? Comment s'inspire-t-elle ou se dissocie-t-elle de la figure du « terroriste », du « contrebandier », du « passeur » ou encore de l'« ennemi » ? Comment cette figure a-t-elle muté dans le temps ? Enfin, on peut questionner la dimension territoriale de ces récits, qui peut varier en fonction de l'histoire des espaces frontaliers dans les relations interétatiques. Le cas de la Hongrie est de ce point de vue assez représentatif<sup>43</sup>. Le récit pro-mur porté par le gouvernement de Viktor Orbán, qui s'est traduit par la construction de barrières aux frontières serbe et croate à l'été 2015 lors de l'arrivée de 400 000 personnes transitant vers l'Allemagne, s'inscrit dans différentes campagnes gouvernementales opé-

41. DE GENOVA, Nicholas, "Spectacles of Migrant 'Illegality': the Scene of Exclusion, the Obscene of Inclusion", in: SCHROVER, Marlou; SCHINKEL, Willem (edited by), *The Language of Inclusion and Exclusion in Immigration and Integration*, London: Routledge, 2015, pp. 58-76.

42. ANDREAS, Peter, "Redrawing the Line. Borders and Security in the Twenty-First Century", *International Security*, Vol. 28, No. 2, Fall 2003, pp. 78-111.

43. CANTAT, Céline, "Citizenship and Exclusion in Contemporary Hungary", *Commons*, January 23<sup>rd</sup> 2023, <https://commons.com.ua/en/gromadyanstvo-ta-diskriminaciya-v-suchasnij-ugorshini/>; CANTAT, Céline, "La Hongrie, chien de garde de l'Europe", *Plein droit*, n° 111, décembre 2016, pp. 19-22.

rant un amalgame entre sécurité des frontières, migration et terrorisme. Ce fut notamment le cas lors du référendum du 2 octobre 2016, lorsque le gouvernement communiqua sur le thème : « *savez-vous que les attaques de Paris ont été menées par des migrants ?* ». Sur le même registre, dans une vidéo aux accents virilistes diffusée sur internet, le maire de la ville frontalière d'Asotthalom s'est mis en scène devant le mur avec l'ambition de décourager les migrants de venir. L'édile y est associé aux forces de sécurité et aux différents outils de contrôle. Dans une rhétorique identitaire à forte tonalité antimusulmane, Viktor Orbán justifie la construction du mur par la sauvegarde de l'« *européanité* ». Il fait d'ailleurs régulièrement référence à des précédents historiques comme le siège de Vienne par les Ottomans en 1683.

## Conclusion

Considérer la migration sous le prisme du militarisme des sociétés permet surtout d'alerter sur la déshumanisation et la létalité du contrôle migratoire, sur le poids grandissant des institutions policières et militaires, et plus largement sur l'érosion des normes de protection internationale.

Disparitions en mer, errances en forêt sous la neige norvégienne, sous la pluie calaisienne, renvois dans le désert tunisien, ou abandons dans des « *hotspots* » sur les îles grecques... la litanie des « *espaces de morts* »<sup>44</sup> aux frontières européennes s'égrène dans nos médias, dans l'indifférence, et ce depuis trop longtemps. Tout concourt à invisibiliser les personnes migrantes qui sont alors réduites à des nombres de disparus et à des corps mutilés dont l'identification est souvent impossible. C'est considérer les politiques migratoires comme des politiques souveraines, guerrières, qui soumettent « la vie au pouvoir de la mort », autrement dit une « *nécropolitique* »<sup>45</sup>, ou du moins qui donnent la mort dans des espaces où les vies semblent moins « importantes » et où les droits fondamentaux ne sont pas respectés, selon une territorialisation précise, à savoir les frontières extérieures de l'UE. Pire, cette « *nécropolitique* » sous-pèse et hiérarchise les vies humaines<sup>46</sup>. Elle invoque un registre sensible et émotionnel différencié selon des normes racialisées, réduisant souvent l'Autre, le migrant, au rang d'ennemi ou à celui d'un individu sans aucune agentivité. En juin 2023, 650 migrants ont perdu la vie dans un naufrage au large de Pylos en

44. KOBELINSKY, Carolina ; LE COURANT, Stefan (coordonné par), *La mort aux frontières de l'Europe : retrouver, identifier, commémorer*, Neuvy-en-Champagne : Éd. Le Passager clandestin, 2017, 123 p. ; RITAINE, Évelyne, "Blessures de frontière en Méditerranée. Introduction", *Cultures & conflits*, n° 99-100, 2015, pp. 11-24.

45. MBEMBE, Achille, "Nécropolitique", *Raisons politiques*, n° 21, 2006, pp. 29 à 60.

46. DELORI, Mathias, *Ce que vaut une vie. Théorie de la violence libérale*, Paris : Éd. Amsterdam, 2021, 300 p. (voir p. 102).

Grèce. En l'état actuel de l'enquête<sup>47</sup>, Frontex n'aurait pas diffusé de signal de détresse et la tentative de remorquage du bateau par les garde-côtes grecs semble être à l'origine du drame. De manière concomitante, Titan, un petit submersible privé parti explorer l'épave du Titanic implose dans l'Atlantique. Les moyens de sauvetage déployés pour retrouver les disparus puis identifier les causes de l'accident contrastent avec les lenteurs de l'enquête pour attribuer les responsabilités du naufrage survenu en Méditerranée. Cette hiérarchisation, cette accoutumance, cette indifférence sont bien une des conséquences de la militarisation des frontières.

Le renforcement des contrôles et leur militarisation questionnent nécessairement le rôle de l'armée, de la police et de l'industrie de la défense dans ces politiques. Comment les organisations militaires, formées et équipées pour un usage de la violence en contexte de conflit armé, adaptent-elles leurs missions, leurs doctrines et leurs modes de fonctionnement face à l'émergence de la migration comme un « problème de sécurité » ? Le développement du contrôle migratoire à l'échelle de l'UE a vu l'émergence d'un champ transnational de professionnels<sup>48</sup> composé aussi bien de policiers, de militaires, d'industriels que d'ingénieurs. Chacun de ces acteurs s'inscrit dans le contrôle migratoire, mais leurs routines professionnelles montrent des spécialisations différentes qui peuvent les rendre parfois hermétiques à certaines missions. Les militaires, qui sont centrés sur la protection du territoire, peuvent contester l'idée d'étendre le périmètre de la « guerre » aux migrations, pour se consacrer à des formes de conflictualité plus poussées. Certains ont pu critiquer des opérations de surveillance en Méditerranée du type *Active Endeavour*<sup>49</sup> (2001-2016) ou Eurosur<sup>50</sup> comme ne relevant pas de leurs missions. Plus largement, le déploiement de militaires sur les territoires nationaux dans le

47. JACQUÉ, Philippe ; PASCUAL, Julia, "Après le naufrage d'un navire avec 650 migrants à bord en Méditerranée, l'agence Frontex n'avait pas diffusé de signal de détresse pour hâter les secours", *Le Monde*, le 28 février 2024, [https://www.lemonde.fr/international/article/2024/02/28/mort-de-650-migrants-dans-un-naufage-en-mediterranee-en-2023-l-agence-frontex-n-avait-pas-diffuse-de-signal-de-detresse-may-day-pour-hater-les-se-cours\\_6218992\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/02/28/mort-de-650-migrants-dans-un-naufage-en-mediterranee-en-2023-l-agence-frontex-n-avait-pas-diffuse-de-signal-de-detresse-may-day-pour-hater-les-se-cours_6218992_3210.html).

48. BIGO, Didier, "The (In) Securitization Practices of the Three Universes of EU Border Control: Military/Navy-Border Guards/Police-Database Analysts", *Security Dialogue*, Vol. 45, No. 3, 2014, pp. 209-225.

49. L'opération *Active Endeavour* (Préoccupation active) est une opération maritime de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en mer Méditerranée et dont les objectifs sont la recherche et la neutralisation des groupes terroristes et des armes de destruction massive. Bien que conduisant des opérations antiterroristes en mer Méditerranée, les navires affectés à l'opération *Active Endeavour* fournissent également de l'aide au gouvernement grec dans la lutte contre l'immigration clandestine.

50. Programme lancé le 10 octobre 2013 par le Parlement européen, Eurosur est un système de surveillance mis en place par l'Union européenne pour suivre l'immigration clandestine. Les moyens techniques mis en œuvre sont principalement des drones, des avions de reconnaissance, des satellites et des capteurs sur les littoraux.

cadre de missions jugées hors de leur champ d'action questionne systématiquement le rôle dévolu aux armées dans des régimes démocratiques et la banalisation de leur mobilisation. Les policiers sont davantage portés sur le filtrage et la fluidité des mobilités le long de la route migratoire qui va de Nice à Calais par exemple<sup>51</sup>, et sur la protection individuelle contre des actes criminels et de contrebande. À ce titre, ils peuvent davantage s'identifier à des missions reposant sur cette conception de la criminalité et du pénal. Enfin, le contrôle migratoire représente une opportunité pour les industriels de la défense qui peuvent y trouver un intérêt mercantile<sup>52</sup>. Les entreprises d'armement, d'informatique ou de technologies biométriques spécialisées dans la prédiction des flux migratoires et la surveillance numérique, collaborent avec les institutions nationales à la constitution d'un marché européen de la sécurité, exportable à l'international. Elles fournissent des solutions technologiques, participent en tant que financeurs à des programmes de recherche et contribuent à la diffusion de l'amalgame entre migration et sécurité à travers leurs supports de communication ou leurs interactions publiques. Le poids des acteurs privés soulève certains dilemmes éthiques notamment concernant la perpétuation de cette logique mercantile au détriment de la prise en compte des évolutions migratoires et en ce qui concerne la responsabilité du secteur privé dans les tragédies aux frontières, sans parler de l'opacité des budgets alloués par l'UE.

Enfin, l'essor du militarisme dans la doctrine de gestion des migrations trahit en creux l'érosion et la place des normes internationales de protection (droit d'asile, accès à la santé, sauvetage en mer) dans ces dispositifs et cadres guerriers. Là encore, nombreux sont les exemples qui montrent que les gouvernements, même de démocraties libérales, s'exonèrent des règles qu'ils sont légalement tenus de respecter. La Belgique a ainsi été condamnée en juillet 2023 par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour la non-exécution de la décision d'un tribunal bruxellois visant à fournir un hébergement à un demandeur d'asile. Que dire du gouvernement britannique de Rishi Sunak qui, dans son entêtement à vouloir renvoyer vers le Rwanda des migrants arrivés clandestinement, envisage de quitter la CEDH alors même que son système juridique contredit la légalité de tels renvois vers un pays « non sûr » pour les personnes refoulées ? Plus largement, de nombreux pays européens sont aujourd'hui tentés par le

---

51. CASELLA COLOMBEAU, Sara, "Policing the Internal Schengen Borders—Managing the Double Bind Between Free Movement and Migration Control", *Policing and society*, Vol. 27, No. 5, 2017, pp. 480-493.

52. SIMONNEAU, Damien, "Economic Interests and EU Border and Migration Control: from Security Hindrances to Market Opportunities", in: PÉCOUD, Antoine; THIOLLET, Hélène (edited by), *Research Handbook on the Institutions of Global Migration Governance*, Cheltenham: Edward Elgar Publishing, 2023, pp. 263-278.

détricotage d'un des piliers du système légal de l'asile, à savoir le renvoi du débouté vers un pays où il ne risque pas d'être persécuté. Dans le même temps, le sauvetage des personnes et leur acheminement vers des « ports sûrs », une norme internationale selon les conventions juridiques internationales, est aussi en train d'être détricoté. Depuis 2014, Malte, l'Italie et la Grèce remettent ainsi en question la notion de « port sûr » afin de pouvoir renvoyer les migrants vers la Libye, tout en criminalisant les ONG qui les amènent vers des ports européens. Au vu de ces éléments, il apparaît évident que des États ou des agences européennes comme Frontex sont prêts, au nom de la « crise » ou de l'« urgence », à abandonner les normes du droit<sup>53</sup>. Dans ce contexte, la réponse sécuritaire et militaire apparaît comme la plus évidente et la plus facile, alors qu'il conviendrait de corriger un système d'asile dysfonctionnel afin de multiplier les voies légales pour permettre des parcours migratoires plus sûrs.



---

53. RUFFA, Chiara, "Militarisation des crises et érosion des normes", in : KIENLE, Eberhard ; KLÖCK, Carola ; ESTEVE, Adrien ; DIECKHOFF, Alain (sous la direction de), *Un monde en crises*, Paris : Les Presses de Sciences Po, 2023, pp. 137-149.